

TABLE ALPHABÉTIQUE DES ORATEURS ET AUTEURS

B

Baers (Mlle), sénateur coopté.

Ann. — Projet de loi relatif au pouvoir réglementaire conféré au Roi pour assurer le maintien de la salubrité, de l'hygiène et de la santé publiques, jusqu'au jour fixé par arrêté royal pour la remise de l'armée sur pied de paix. Discussion générale. Observations au sujet de l'urgence de l'examen d'un projet sanitaire déposé la veille sur le bureau de la Chambre, p. 13.

Barnich, sénateur provincial d'Anvers.

Doc. — Projet de loi ouvrant un crédit spécial de 2 milliards de francs. Rapport n° 18.

Ann. — Projet de loi ouvrant un crédit spécial de 2 milliards de francs. Dépose le rapport sur ce projet, demande l'urgence et, l'urgence étant déclarée, donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 11.

Beauduin, sénateur de l'arrondissement de Louvain, questeur du Sénat.

Ann. — Réélu, par acclamations, questeur du Sénat, p. 3.

Boon, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

Ann. — Projets de loi relatifs aux pouvoirs extraordinaires à conférer au Roi. Discussion générale. Discours : Annonce le vote affirmatif du groupe rexiste, se déclare partisan de l'amendement du baron de Dorlodot et demande une précision au sujet d'un point de la déclaration gouvernementale, p. 18, 19.

C

Clesse, sénateur de l'arrondissement d'Arlon-Marche-Bastogne et Neufchâteau-Virton.

Ann. — Projet de loi accordant au Roi des pouvoirs extraordinaires et projet de loi conférant au Roi des pouvoirs spéciaux pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi. Annonce son vote affirmatif sur les deux projets, p. 23.

Coenen, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

Doc. — Projet de loi relatif à la suppléance des notaires en temps de guerre. Rapport n° 17.

Ann. — Projet de loi relatif à la suppléance des notaires en temps de guerre. Dépose le rapport sur ce projet et, l'urgence étant déclarée, donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 14.

D

De Bruyne, sénateur coopté.

Ann. — Projets de loi relatifs aux pouvoirs extraordinaires à conférer au Roi. Motive le vote affirmatif de la droite flamande, p. 22.

De Clercq (J.-J.), sénateur de l'arrondissement d'Anvers, secrétaire du Sénat.

Ann. — Réélu, par acclamations, secrétaire du Sénat, p. 3.

De Clercq, Jos., sénateur de l'arrondissement d'Audenarde-Alost, questeur du Sénat.

Ann. — Réélu, par acclamations, questeur du Sénat, p. 3.

de Dorlodot (baron), sénateur de l'arrondissement de Charleroi-Thuin.

Ann. — Projet de loi ouvrant un crédit spécial de 2 milliards de francs. Discussion générale. Observations, p. 11.

Projets de loi relatifs aux pouvoirs extraordinaires à conférer au Roi. Discussion générale. Discours : Commente et justifie l'amendement qu'il présente, estimant qu'avec le texte actuel une véritable dictature pourrait s'établir et invite le Sénat à ne pas accorder les pouvoirs spéciaux tels que le gouvernement les demande, p. 20, 21. — S'abstient au vote sur l'ensemble des deux projets de loi, p. 23 et 24.

de la Barre d'Erquelines (comte), sénateur de l'arrondissement de Mons-Soignies, questeur du Sénat.

Ann. — Réélu, par acclamations, questeur du Sénat, p. 3.

de Man, membre du Conseil des Ministres.

Ann. — Déclaration du gouvernement à l'occasion du conflit qui vient de mettre aux prises plusieurs nations voisines de la Belgique. Donne lecture du texte néerlandais de cette déclaration, p. 5, 6.

Demets (Fern.), sénateur de l'arrondissement de Bruxelles, secrétaire du Sénat.

Ann. — Réélu, par acclamations, secrétaire du Sénat, p. 3.

Dessain (chevalier), sénateur provincial d'Anvers.

Doc. — Projet de loi suspendant pendant la durée de la mobilisation, l'incompatibilité entre les fonctions électives et la qualité de militaire. Rapport n° 15.

Ann. — Projet de loi suspendant, pendant la durée de la mobilisation, l'incompatibilité entre les fonctions électives et la qualité de militaire. Dépose le rapport sur ce projet, demande l'urgence et, l'urgence étant déclarée, donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 10.

Devèze, ministre de l'intérieur.

Ann. — Projet de loi suspendant, pendant la durée de la mobilisation, l'incompatibilité entre les fonctions électives et la qualité de militaire. Discussion générale. Précise le but exact du projet, p. 10.

Projet de loi prorogeant le mandat des corps constitués et celui des fonctionnaires nommés à temps, jusqu'au jour fixé par arrêté royal pour la remise de l'armée sur pied de paix. Discussion générale. Prie le Sénat de ne pas adopter les amendements de la commission, afin de ne pas nécessiter le renvoi du projet à la Chambre, et déclare que le gouvernement est d'accord sur l'esprit de ces amendements, p. 12.

Projet de loi allouant une rémunération aux familles des militaires présents sous les drapeaux. Discussion générale. Précise la portée du projet, p. 13.

Devos (J.), sénateur de l'arrondissement de Termonde et Saint-Nicolas, secrétaire du Sénat.

Ann. — Réélu, par acclamations, secrétaire du Sénat, p. 3.

Diriken, sénateur coopté, questeur du Sénat.

Ann. — Réélu, par acclamations, questeur du Sénat, p. 3.

G

Gillon, sénateur coopté, président du Sénat.

Ann. — Réélu, par acclamations, président du Sénat, p. 3. Prononce un discours en prenant possession du fauteuil de la présidence, p. 3, 4.

Gutt, ministre des finances.

Ann. — Projet de loi ouvrant un crédit spécial de 2 milliards de francs. Discussion des articles. Art. 2. Répond à une question de M. Harmegnies au sujet de la mesure dans laquelle les communes seront admises à bénéficier de ce crédit, p. 11.

H

Hanquet, sénateur de l'arrondissement de Liège, secrétaire du Sénat.

Ann. — Réélu, par acclamations, secrétaire du Sénat, p. 3.

Harmegnies, sénateur de l'arrondissement de Mons-Soignies.

Doc. — Projet de loi allouant une rémunération aux familles des militaires présents sous les drapeaux. Rapport n° 20.

Ann. — Projet de loi ouvrant un crédit spécial de 2 milliards de francs. Discussion générale. Déclare qu'il votera le crédit, mais s'informe dans quelle mesure les communes pourront en bénéficier, p. 11. — Discussion des articles. Art. 2. Renouvelle sa question, p. 11.

Projet de loi allouant une rémunération aux familles des militaires présents sous les drapeaux. Donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 13. — Discussion générale. Observations, p. 13.

Henricot, sénateur provincial du Brabant.

Ann. — Projets de loi relatifs aux pouvoirs extraordinaires à conférer au Roi. Discussion générale. Discours : Déclare que la gauche libérale est unanime à approuver la politique d'indépendance et de neutralité suivie par le gouvernement et admet le vote des lois exceptionnelles, sous certaines réserves qu'il indique; exprime le vœu que le gouvernement continue à se tenir en contact étroit avec la représentation nationale, p. 17.

J

Jaspar, ministre de la santé publique.

Ann. — Projet de loi relatif au pouvoir réglementaire conféré au Roi pour assurer le maintien de la salubrité, de l'hygiène et de la santé publique, jusqu'au jour fixé par arrêté royal pour la remise de l'armée sur pied de paix. Discussion générale. Observations au sujet de l'urgence de l'examen d'un projet sanitaire déposé la veille sur le bureau de la Chambre, p. 13.

L

Leyniers, sénateur provincial du Brabant, deuxième vice-président du Sénat.

Ann. — Réélu, par acclamations, deuxième vice-président du Sénat, p. 3.

Matagne, sénateur de l'arrondissement de Charleroi-Thuin, secrétaire du Sénat.

Ann. — Réélu, par acclamations, secrétaire du Sénat, p. 3.

M

Moulin, sénateur de l'arrondissement de Tournai-Ath.

Doc. — Projet de loi relatif au pouvoir réglementaire accordé au Roi pour assurer le maintien de la salubrité, de l'hygiène et de la santé publiques, jusqu'au jour fixé par arrêté royal pour la remise de l'armée sur pied de paix. Rapport n° 19.

Ann. — Projet de loi relatif au pouvoir réglementaire conféré au Roi pour assurer le maintien de la salubrité, de l'hygiène et de la santé publiques, jusqu'au jour fixé par arrêté royal pour la remise de l'armée sur pied de paix. Dépose le rapport sur ce projet et donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 13.

Moyersoën (baron), sénateur coopté.

Ann. — Propose de réélire, par acclamations, le bureau sortant, p. 3.

Projets de loi relatifs aux pouvoirs extraordinaires à conférer au Roi. Discussion générale. Discours : Annonce le vote affirmatif de la droite sur le texte tel qu'il a été amendé par la Chambre et déclare que son groupe fait pleinement confiance au gouvernement, p. 16.

Mullie, sénateur de l'arrondissement Courtrai-Ypres, troisième vice-président du Sénat.

Doc. — Projet de loi portant ratification d'un certain nombre d'arrêtés royaux pris en vertu de la loi du 30 juin 1930, modifiée par celle du 30 juillet 1934 relative à l'importation, l'exportation et le transit des marchandises. Rapport n° 16.

Ann. — Réélu, par acclamations, troisième vice-président du Sénat, p. 3.

Projet de loi portant ratification d'un certain nombre d'arrêtés royaux pris en vertu de la loi du 30 juin 1930, modifiée par celle du 30 juillet 1934, relative à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises. Dépose le rapport sur ce projet, demande l'urgence et, l'urgence étant déclarée, donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption du projet, p. 9.

N

Noël, sénateur de l'arrondissement de Liège.

Projets de loi relatifs aux pouvoirs extraordinaires à conférer au Roi. Discussion générale. Discours : Justifie l'attitude du groupe communiste, déclare ne pouvoir se rallier à la politique étrangère du gouvernement, mais affirme la volonté des communistes de défendre l'indépendance et la liberté de la Belgique, p. 19, 20.

O

Orban, sénateur provincial de la Flandre orientale.

Ann. — Projet de loi donnant au Roi des pouvoirs extraordinaires. Motive son abstention, p. 23. — S'abstient au vote sur l'ensemble du projet, p. 23.

P

Pierlot, sénateur d'Arion-Marche-Bastogne et Neufchâteau-Virton, premier ministre.

Ann. — Déclaration du gouvernement à l'occasion du conflit qui vient d'éclater en Europe : Justifie l'attitude de neutralité prise par la Belgique, fait remarquer que le pays subira le contre-coup économique des événements et invite chacun à accepter de bon gré les sacrifices et les difficultés qui en résulteront; salue l'armée, déclare que la Belgique est prête à défendre, s'il le fallait, son indépendance et demande aux représentants de la nation d'accorder leur confiance au gouvernement, p. 6.

Projet de loi donnant au Roi des pouvoirs extraordinaires et projet de loi donnant au Roi des pouvoirs spéciaux pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi. A l'occasion de la déclaration du gouvernement au sujet du conflit qui vient de mettre aux prises les nations voisines, rappelle ces projets et demande qu'ils soient examinés et votés d'urgence, p. 6. — Discussion générale de ces deux projets. Discours : Défend les projets et remercie le Sénat de la confiance qu'il a exprimée au gouvernement, p. 21.

R

Renard, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

Ann. — Prête serment, p. 3.

Rolin, sénateur coopté.

Ann. — Projet de loi prorogeant le mandat des corps constitués et celui des fonctionnaires nommés à temps jusqu'au jour fixé par arrêté royal pour la remise de l'armée sur pied de paix. Discussion générale. Estime, à la suite des explications du ministre, que les amendements de la commission peuvent être retirés, p. 12.

Projets de loi relatifs aux pouvoirs extraordinaires à conférer au Roi. Critique certains considérants du rapport, mais annonce son vote affirmatif sur les projets, p. 22, 23.

Ronse, sénateur de l'arrondissement de Gand-Eecloo.

Doc. — Projet de loi : 1° donnant au Roi des pouvoirs extraordinaires; 2° donnant au Roi des pouvoirs spéciaux pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi. Rapport n° 13.

Ronse, sénateur de l'arrondissement de Gand-Eecloo (*suite*)

Ann. — Projets de loi relatifs aux pouvoirs extraordinaires conférés au Roi. Dépose les rapports sur ces projets de loi, demande l'urgence et, l'urgence étant déclarée, donne lecture de ses rapports, p. 15, 16.

V

Van Belle, sénateur de l'arrondissement de Liège, questeur du Sénat.

Ann. — Réélu, par acclamations, questeur du Sénat, p. 3.

Van Dieren, sénateur de l'arrondissement de Malines-Turnhout.

Ann. — Projets de loi relatifs aux pouvoirs extraordinaires à conférer au Roi. Discussion générale. Discours : Expose le point de vue du groupe nationaliste flamand; reconnaît que le gouvernement doit pouvoir disposer de pouvoirs exceptionnels, mais déclare que, si son groupe ne les vote pas, cela ne signifie nullement qu'il soit disposé à faire au gouvernement une opposition mesquine si celui-ci fait bon usage de ces pouvoirs; donne lecture de l'ordre du jour adopté par les groupes parlementaires nationalistes flamands, p. 17, 18.

Van Remoortel, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

Doc. — Projet de loi prorogeant le mandat des corps constitués et celui des fonctionnaires nommés à temps jusqu'au jour fixé par arrêté royal pour la remise de l'armée sur pied de paix. Rapport n° 14.

Van Remoortel, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles (*suite*)

Ann. — Projet de loi suspendant, pendant la durée de la mobilisation, l'incompatibilité entre les fonctions électives et la qualité de militaire. Discussion générale. Estime que la portée exacte du projet doit être précisée, p. 10.

Projet de loi prorogeant le mandat des corps constitués et celui des fonctionnaires nommés à temps jusqu'au jour fixé par arrêté royal pour la remise de l'armée sur pied de paix. Dépose le rapport sur ce projet, en donne lecture ainsi que des amendements proposés par la commission de la justice à l'intitulé et aux articles 1^{er} et 2, p. 12.— Discussion générale. Se déclare d'accord pour ne pas maintenir les amendements, le gouvernement en acceptant le principe, p. 12.

Van Roosbroeck, sénateur de l'arrondissement de Malines-Turnhout, secrétaire du Sénat.

Ann. — Réélu, par acclamations, secrétaire du Sénat, p. 3.

Vinck, sénateur provincial du Brabant, premier vice-président du Sénat.

Ann. — Réélu, par acclamations, premier vice-président du Sénat. Projets de loi relatifs aux pouvoirs extraordinaires à conférer au Roi. Discussion générale. Discours : Apporte au gouvernement l'appui du groupe socialiste, attire l'attention sur les difficultés économiques créées par la guerre en Europe et estime que l'organisation d'une économie nouvelle doit être entreprise, p. 16, 17.